

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1<sup>re</sup> page : 5 fr. la ligne ; 2<sup>e</sup> page : 3 fr. la ligne Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

## Jacques Bahar et le Grand Rabbijn de Tunisie

### Un Bey Constitutionnel !

Mais oui, parfaitement, un bey constitutionnel, le Souverain n'est plus aujourd'hui autre chose tout comme le roi d'Angleterre, le sultan Turc et presque tous les autres monarques, après s'être dessaisi au profit de l'Ouzara de l'avant-dernière prérogative qu'il s'était réservée jusqu'ici de statuer en dernier ressort sur les appels de ses tribunaux régionaux ou les sentences de l'Ouzara.

Les partisans du « destour » autrement dit de la Constitution doivent être pleinement satisfaits de cette première et importante victoire qui n'enlève rien à la vérité, à l'autorité beylicale pas plus que le président de la République n'est amoindri parce que les Tribunaux et les Cours d'appel prononcent des jugements ou rendent des arrêts, exécutoires au nom du président de la République dont il ignore, on le pense bien, le premier mot. Nul, n'aura plus contribué à l'acte du Souverain que le premier ministre en gardant des dossiers par devers lui des semaines, des mois, des années même, dit-on, pendant lesquels des prisonniers, parfois des innocents, se morfondaient dans l'attente de maïrouds qui ne sortaient jamais ; les fameux maïrouds qui s'égarent si facilement sur lesquels il n'y avait souvent qu'à apposer le sceau beylical après avoir recueilli l'avis de Son Altesse le bey.

Dans quel but agissait-il ainsi ? Nous ne saurions le dire n'étant pas dans le secret de ses confidences et dans l'impossibilité de trouver une raison plausible à sa conduite. Nous croyons devoir reproduire la proclamation de S. A. lancée à ses sujets, qui a été lue devant quelques personnages de marque, par Si Mustapha Dinguizli, ministre de la Plume, avant d'être reproduite dans le Journal Officiel Tunisien pour être portée à la connaissance de tous depuis le plus opulent tunisien jusqu'au dernier des fellahs du bled.

A nos sujets fidèles,

Soucieux par dessus tout de contribuer dans la plus large mesure au bonheur de nos sujets, Nous avons envisagé depuis longtemps les réformes qui pourraient être réalisées dans ce but et Nous n'avons cessé de les préparer avec l'aide précieuse du Gouvernement français.

L'une de ces réformes est devenue possible grâce à cette prudente préparation. C'est celle qui consiste à assurer la séparation des pouvoirs administratifs et les pouvoirs judiciaires.

Les magistrats de Nos chambres d'appel et de Notre Chambre criminelle du Tribunal de l'Ouzara possèdent maintenant toutes les qualités requises et l'aptitude complète à rendre en Notre Nom et par délégation générale les sentences de justice que Nous Nous étions réservé jusqu'ici de prononcer.

En conséquence, Nous avons signé aujourd'hui un décret conférant à ces juridictions le pouvoir de rendre désormais comme les tribunaux de province, des jugements qui auront la force exécutoire sous la seule réserve des voies de recours exceptionnelles déjà organisées par la loi pour les affaires civiles et de celles qui seront établies, en matière pénale, par le code de procédure actuellement à l'étude.

Nous ne retiendrons de Nos prérogatives judiciaires que le droit de grâce dont l'exercice Nous sera facilité par les avis éclairés de la Com-

mission spéciale instituée à cet effet. Aucune sentence prononçant une condamnation capitale ne sera exécutoire avant que rapport de l'affaire nous ait été fait en audience solennelle en vue de l'exercice éventuel de Notre droit de grâce.

Le 24 Avril 1921.

Parmi les personnages présents à cette mémorable audience les sentiments étaient sûrement divers : les uns voyant dans l'acte du bey une haute portée politique de nature à calmer les esprits et augmenter, si faire se peut, autour du trône, le prestige, la confiance, la gratitude et la vénération du peuple tunisien pour son Souverain, les autres, les bas intrigants, n'apercevant que l'acte du moment, l'abandon d'une partie des prérogatives beylicales conservées si jalousement jusqu'alors.

Mais les temps sont changés depuis la guerre : les habitudes, les mœurs, les aspirations, la mentalité même ont fait place à d'autres habitudes, d'autres mœurs, d'autres aspirations, une autre mentalité, dont il fallait absolument tenir compte si l'on ne voulait aller au-devant d'ennuis sérieux.

Le Résident général l'a compris, il a eu le bonheur de faire partager sa croyance au Souverain, honneur à eux et que les vipères aient la tête écrasée.

CEIL-DE-LYNN.

N. B. — Nous réservons pour notre prochain numéro, si M. le Résident général est de retour de France à ce moment, la divulgation de faits qui impressionneront fortement le public et ne resteront sûrement pas sans sanctions pour les coupables qui, forts de la confiance de l'ancien Résident général, tenaient quand il était encore en fonctions, un langage odieux et inacceptable pour le Souverain et la famille beylicale. O. D. L.

### BULLETIN

#### Le Résident général EN FRANCE

Alors qu'on ne s'y attendait nullement M. le Résident général, la semaine dernière, prenait la résolution de se rendre en France et celle-ci était si brusque qu'il devait prendre, par suite de l'absence de M. de Castillon St-Victor, délégué à la Résidence Générale, un arrêté chargeant M. Gabriel Puaux, secrétaire général du Gouvernement tunisien de suppléer le délégué à la Résidence en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, ce qui fait, aujourd'hui, du jeune secrétaire général du Gouvernement tunisien, le dépositaire des droits et pouvoirs du Gouvernement de la République en Tunisie. Toutes nos félicitations.

Nous ignorons le but de ce voyage et ne chercherons pas, comme certains de nos confrères, à nous faire croire bien renseignés alors qu'ils ne le sont pas plus que nous.

S'agit-il de la réalisation de la dernière tranche de l'emprunt de 1911 qui nous serait si utile ou de la première de celui de 1920 ou des deux ensemble ?

En tout cas, on dit que la Conférence Consultative — la fameuse baraque pourrait bien être jetée à terre après une dernière réunion qui doit avoir lieu — dit-on — ce mois-ci ? Personne ne la regrettera.

Nos municipalités auraient également besoin d'une sérieuse retouche. M. Lucien Saint s'embarque aujourd'hui ; nous savons avant peu ce qu'il nous rapportera dans ses bagages et si son voyage aura été fructueux.

### NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha ?

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

#### Les avocats de Sousse offrent un banquet au sénateur Gallini

Les avocats du barreau de Sousse profitant du passage du sénateur Gallini dans la capitale du Sahel lui ont offert, dimanche 1<sup>er</sup> mai, un banquet qui a été servi dans les salons du Grand Hôtel de France.

Le service était parfait et le menu faisait, comme toujours, honneur au propriétaire de l'Hôtel de France, M. de La Croix.

Au dessert, M. Daninos, l'aimable syndic des avocats-défenseurs et M. Binhas, bâtonnier, ont prononcé des discours particulièrement affectueux pour le sénateur de la Corse qui a répondu par une brillante et très intéressante causerie où il a retracé les différents étapes de sa carrière professionnelle donnant à ses jeunes confrères les enseignements tirés de son expérience et ayant pour chacun des assistants un mot aimable et affectueux.

La réunion, qui prit fin assez tard dans la soirée, a été empreinte de la plus affectueuse cordialité.

#### L'affaire Mohsen

Comme tout le monde, nous regrettons vivement la décision du Conseil de guerre de Tunis qui envoie au bain pendant vingt ans un homme contre lequel les charges sont tellement fragiles qu'elles ne tiennent pas debout.

Nous sommes étonnés que l'avocat, notre excellent confrère et ami Duran-Angliviel, n'ait pas demandé au Conseil de faire bénéficier le condamné de la suspension de peine plutôt que de recourir à la cassation, base souvent bien fragile.

L'Autorité militaire ne pourrait-elle prendre d'office cette décision qui appaierait bien des colères.

#### Un nouveau ministère

Par suite de remaniements importants dans la haute administration indigène qui marquent la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, un nouveau ministère de la Justice est créé dont le premier titulaire est Si Tabar Kheïreddine, ancien fonctionnaire, puis ministre du Sultan de Turquie, fils de l'ancien Premier Ministre Kheïreddine, qui marqua son passage aux affaires tunisiennes par de grandes réformes et proclama l'égalité de tous devant la loi : il réorganisa les finances de son pays, fit percevoir les impôts et concéda à la Cie du Bône-Guelma la ligne de Tunis à Souk-el-Arba et Ghardimaou et peu après celle de Tunis à Hammam-el-Lif.

Espérons que son fils marchera sur les traces brillantes de son père et ne fera pas mentir le proverbe : Tel père, tel fils.

Comme conséquence de cette réorganisation, M. Ducos de la Haille, secrétaire général adjoint, est spécialisé aux Services Judiciaires avec le titre de commissaire délégué à la Justice et notre ami Gaudiani reçoit le titre de directeur de l'Intérieur avec M. Le Theuff comme inspecteur général des services administratifs. M. Puaux, secrétaire général du Gouvernement reste naturellement à la tête de tous les services comme délégué du Résident Général auprès de S. A. et de tous les services indigènes.

#### Anniversaire et regrets

Nous avons accompli jeudi dernier un pieux pèlerinage en allant à Korbous porter un modeste bouquet sur la tombe de notre toujours regretté confrère Lecore-Carpentier, fondateur et ancien directeur de la Dépêche Tunisienne, décédé le 4 mai de l'an dernier après une longue et cruelle maladie qui l'a ravi prématurément à l'affection des siens et de ses amis.

Notre confrère avait créé un grand journal, un très grand journal, dont il était justement orgueilleux et fier, qu'il s'efforçait de rendre toujours plus intéressant, plus attrayant, et une maison largement ouverte à tous ses confrères qui étaient pour lui des amis ; que restait-il de tout cela ? Hélas ! Un pauvre journal et une maison qui sent la tanière d'un ours mal léché ou d'un évadé de quelque office de cuisine.

Si Lecore, de sa dernière demeure, pouvait voir son journal, quelle serait sa tristesse !

#### Dans les caïdats

Par décrets du 10 avril 1921, sont nommés : M. Naceur ben Saïd ben Naceur, caïd de Gafsa, en la même qualité

à Matmata : M. Belgacem ben Hamadi, caïd de Matmata, en la même qualité à Gafsa.

Nous leur adressons nos sincères félicitations et particulièrement à M. Naceur ben Saïd qui reste caïd malgré la cabale ourdie contre lui.

#### Dans la Légion d'Honneur

Nous sommes heureux d'adresser nos bien sincères félicitations à notre excellent confrère et ami Adrien Tillot, dont le père, le savant docteur Emile-Auguste Tillot, de Rouen, vient de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

#### A la « Tunisie Française »

La Tunisie Française annonce qu'elle a eu l'agréable surprise de trouver à l'Officiel du 2 mai, la nomination au grade de chevalier dans la Légion d'honneur de son collaborateur, M. de la Porte des Vaux, secrétaire de la rédaction.

M. de la Porte, parti au front comme brancardier au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est passé au 44<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied comme officier et a été démobilisé au 4<sup>e</sup> Zouaves à Tunis où il avait été envoyé pour soigner ses multiples blessures : il est titulaire de la médaille militaire et de trois citations.

Nous nous joignons à notre excellent confrère pour féliciter sincèrement le nouveau légionnaire.

#### Au Conseil de Guerre

Le Conseil de Guerre de notre ville avait à juger vendredi dernier une très grave affaire de vols militaires commis par un capitaine du train des équipages de Bizerte.

Malgré un réquisitoire très sévère du commandant Ducourneau, notre jeune ami M<sup>e</sup> Paul-P. Piétri, fils du sympathique avocat-défenseur est parvenu à enlever l'acquittement après une très belle plaidoirie qui a ému l'assistance jusqu'aux larmes.

Nous félicitons très sincèrement le jeune Maître de ce très beau succès qui comptera parmi un des plus beaux de sa carrière.

#### La Société des Habous des Lieux Saints

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à Si Kaddour ben Ghabrit, consul général honoraire, chargé de la direction du protocole au Maroc, ainsi qu'au bach-agma, Sarahoui, de Saïda, au caïd Cherdrali et aux cheïks El Hadjaoui et Skiredj qui viennent d'arriver à Tunis pour prendre part à la réunion de la Sté des Habous des Lieux Saints qui a lieu cette année dans notre ville.

En l'absence de M. Lucien Saint, un grand déjeuner leur a été offert par M. Gabriel Puaux, remplaçant le Résident général auquel de nombreuses personnalités françaises et indigènes avaient été invitées.

Des discours furent prononcés par MM. Puaux et Ben Ghabrit ; nous regrettons que le manque de place nous empêche de les reproduire, celui de M. Puaux est particulièrement bien tourné et a fait plaisir à toute la population musulmane.

#### Un ministre de l'Instruction publique

Après le Ministère de la Justice allons-nous voir créer celui de l'Instruction publique ?

C'est le bruit qui se chuchote depuis une dizaine de jours dans les milieux indigènes et l'on cite même le nom de la future Excellence, Si Abd-el-Jellil Zaouche, caïd-gouverneur du Sahel, licencié en droit. Le choix serait excellent à plus d'un titre.

La création du Ministère de la Justice a fortement ébréché les attributions du Premier ministre, que lui restera-t-il ensuite ?

Et lui qui rêvait, Flandinien régnant, de devenir si puissant que la famille beylicale aurait dû courber l'échine jusqu'à terre devant son autorité.

Il y a parfois loin de la coupe aux lèvres.

Notre dernier numéro n'ayant pu être corrigé était copieusement bourré de coquilles dont quelques-unes de regrettables, nous nous excusons auprès de nos lecteurs.

#### DEUXIÈME LETTRE OUVERTE

### Jacques Bahar au Grand Rabbijn de Tunisie

Monsieur le Grand Rabbijn,

Vous n'avez jamais répondu à ma lettre privée du 25 octobre dernier publiée seulement le 25 novembre, par La Petite Tunisie. C'était escompté.

Je vous y reprochais de soutenir l'insoutenable thèse de la sainteté de nos anciens cimetières, et de la faire défendre par des farceurs et des ignares, ces Amalécites chez qui se recrutent classiquement, les calomnieux des penseurs et les ennemis des gens probes.

Ma philippique a scandalisé la badauderie juive locale. C'est preuve qu'au lieu d'éclairer les juifs, vous n'avez su que les abrutir. Sinon ils auraient connu que depuis Rabbi Gerson — le Juste, du XIV<sup>e</sup> siècle, qui le décréta, les rabbins sont destitués de caractère de sainteté. Ce sont de simples particuliers, des savants ou des ânes, des *Talmid-Khakhhamim*, docteurs en sciences talmudiques, ou bien des *Talmid-Khamorim*, bourricots bêtes d'in-folios que, par conséquent, vous n'avez pas plus droit préjudiciel au respect, que vos bedeaux de journaliers juifs.

Où faut-il vous cataloguer ?

La Petite Tunisie du 26 mars rapporte cette délicate histoire marocaine d'un ancien cimetière juif d'Oudjda destiné à recevoir une synagogue. Une synagogue sur le terrain d'un cimetière désaffecté ?

Premier accroc à votre dogme.

Mais ensuite *proh pudor !* — la municipalité d'Oudjda sollicite de la communauté juive un coin de ce terrain, pour y ériger une vespasienne... et elle l'en obtient gracieusement.

Deuxième accroc.

Ce sont ces juifs de là-bas qui ont raison et combien !

Ils s'inspirent perpendiculairement du *Talmud*, où il est dit : « Dieu a donné la terre à l'homme en toute propriété et s'est réservé le ciel. »

Or le droit de propriété étant celui d'user et d'abuser *utendi et abutendi* et Dieu seul étant sacré. La Sainteté à l'Eternel, c'est-à-dire à personne d'autre, est-il gravé sur le frontail d'or du grand Prêtre Aaron, (Exode XXIX, 30) et Dieu étant au ciel, il ne peut rien y avoir de sacré sur terre. Il n'y a rien d'autre de sacré que l'intelligence, le *khokhma*, qui est consubstantielle à Dieu lui-même, comme elle dit aux Prov. VIII. 22. « L'Eternel m'a possédée dès le commencement de ses voies. »

Lui-même en a un tel culte qu'il s'y subalternise en l'invoquant devant le Tribunal des hommes dans le cœur de qui il a placé la conscience, comme le dit Esaïe III, 13 : L'Eternel se présente pour plaider et il se tient debout pour juger le peuple.

Puisqu'il n'y a que le Dieu-Intelligence de sacré dans l'univers, aucun lopin de terre ne saurait être appelé saint au point de vue juif.

Bien mieux, même pas l'emplacement de l'ancien Temple de Jérusalem, cependant demeure personnelle de Dieu ! Son pied-à-terre, si j'osais cette impertinence.

Il n'a pu être désaffecté jadis, que parce que désaffectable, lui aussi. La mosquée d'Omar qui l'occupe sur le Mont Moriah, est très bien où elle est et nulle pensée juive ne permet de la déplorer. Ce serait du réticisme — *aboda-Zara*. On peut parfaitement reconstruire un troisième temple dans son voisinage. Dieu n'a même pas besoin de notifier à la poste son changement de domicile : étant chez lui partout ; nos prières le touchent à coup sûr.

Si donc le Dieu vivant s'est laissé exproprié et attend même depuis 2.000 ans, la reconstruction de sa région dévastée, à combien plus forte raison sont amovibles des ossements de ses créatures, perdues de prévarications, de péchés, d'identité et indignes de vénération.

Voilà notre logique rectiligne juive, qui appuie la décision de nos coreligionnaires d'Oudjda et j'attends, de plume ferme, ceux de Tunis ou d'ailleurs qui la voudraient dérouter.

Quant à vous, vous ne pouvez encaisser l'affront de la vespasienne, sans en être coulé à Tunis. Force vous est donc de faire donner contre elle, votre artillerie de la Garde Rabbinnale, qui dans un furieux assaut de ses tanks à diffamations, à l'abri desquels on défie le droit de réponse, va arroser nos oudjidiens de juifs de ses plus asphyxiants et lacrymogènes talmudosophismes.

Je vous y attends.

Cependant, comme vous pourriez atermoyer j'estime expédient de prendre les devants en publiant mes textes.

L'heure est venue, en effet, de vous appliquer les sanctions de la vérité et de la morale.

C'est aussi l'instant adéquat pour récompenser *La Petite Tunisie* de la confiance qu'elle a placée en mes promesses, et dans mon sentiment de la responsabilité, ainsi que de son civisme à avoir bravé les courroux fanatiques des Juifs.

Ensuite, parce que la municipalité s'apprête à écorner votre cimetière. Or, il ne faut pas qu'elle y procède par mépris de la loi juive, mais en vertu même des principes juifs et à la honte des juifs.

Puis encore, parce que votre Comité de Bienfaisance cherche à tourner élégamment la difficulté, en créant hypocritement un consistoire, ce qui, en transposant la communauté sous le régime de la loi française, égalise la désaffectation d'office des cimetières, comme en France.

J'avais annoncé et dénoncé ce tour de bonneteau avec les textes à l'appui, à la *Petite Tunisie* du 6 juillet de l'an dernier.

Enfin l'heure est propice, mon cher Monsieur Zeitoun, de vous exécuter dans les règles.

Je demande pardon à mes ennemis de faire ici violence à ma cupidité bien connue, en livrant gratuitement, ce qui, selon leurs évaluations m'eût permis de rançonner les pouvoirs publics, chantage auquel je dois le foin scandaleux que j'ai dans mes bottes.

Voici donc le texte seul autorisé en judaïsme, en matière de sépulture. Il doit seul présider aux décisions de quiconque, sur l'ancien cimetière de Tunis :

« Il est interdit de transférer tout cadavre ou tous ossements, soit d'un endroit décent dans un autre endroit décent soit d'un endroit sordide dans un autre endroit sordide. »

A plus forte raison est-il interdit de les transférer d'un endroit décent dans un endroit sordide, excepté lorsque ce transport doit être opéré dans un caveau de famille, parce qu'on est toujours mieux chez soi.

Pour le même motif, il est permis d'exhumer les restes, pour les transférer en Palestine.

« Il en est de même s'il s'agit de préserver les cadavres ou les ossements, soit des atteintes des non-juifs, soit des infiltrations d'eau ou de toute autre atteinte. Non seulement c'est li-

cite mais c'est une œuvre pie ». (Mizvah).

Voilà la loi, toute la loi.

De sorte que trois solutions s'offrent aux juifs :

Ou bien, il vont spontanément exhumer les restes en cause et les réinhumer ailleurs, dans des caveaux et par famille, autant que possible — ce que j'appellais dans *La Petite Tunisie* du 24 août dernier, ... tous rites faciles observés.

Ou bien ils vont les transférer en Palestine à leurs frais.

Ou bien il se font dire par la municipalité :

« Oust ? sinon j'emploie la violence », puis obtiennent rituellement, sans murmurer. Dans ce cas de force majeure, ils seraient dispensés de construire des caveaux familiaux ce dont probablement, leur avarice s'accommoderait le mieux.

Je sais fort bien ce que vous voudriez surtout de moi, cher Monsieur ! C'est la référence bibliographique précise de mon texte.

Mais cela ne se donne qu'à des adversaires de bonne foi, qui contrôlent aux sources et s'inclinent.

Les miens qui ne valent pas cher, n'attendent que cet acte de débonnairé pour abuser de ce que ces textes ne courent pas les rues, et se servir de votre autorité, pour crier au faux !

« Celui qui instruit un railleur, disent les « Proverbes » (IX 7) n'en recueille que de la honte et celui qui reprend un méchant ne s'en attire que de la flétrissure.

Et puis si mon texte est faux, vous devez le savoir, et s'il est authentique, vous savez où le trouver.

C'est vous que je rends, quoique sans colère, incivilement responsable des injures de vos enfants de cœur de la presse.

Vous avez manqué à tous les devoirs de votre fonction en cette affaire.

Dès mon article du 6 juillet 1920, annonçant un texte contraire à votre thèse, vous deviez, officiellement me le demander : il n'y a aucune honte pour un savant, à ignorer un point de doctrine, il n'y a de honte qu'à refuser de s'en instruire.

Ne dites pas que vous ne lisez guère *La Petite Tunisie*. Si les juifs qui l'ont lue n'ont pas pensé à vous la communiquer, c'est que personne, à Tunis, n'aurait soulevé de votre autorité et de votre prestige. Ce serait d'une infinie tristesse pour un grand rabbin. Mais que dis-je ? n'avez-vous pas reçu ma lettre violente du 25 octobre, annonciatrice du scandale ?

C'était un coup de sonde, pour voir si vous aviez l'âme sèraphiquement juive, car Rabbi Abba dit au Sabbat 53 a :

« Lorsque un intellectuel manifeste de la rancune ou du courroux, comme un serpent fait l'en une ceinture, c'est à dire un ami.

Or vous vous êtes conduit non en savant orné de modestie, mais en bureaucrate bardé de morgue.

Et voici votre situation :

Ou bien vous persisterez dans votre mutisme, et alors, ceux-là intéressés à la

désaffectation, vont forger dans mon texte, des armes pour vous abattre.

Ou bien encore, vous reconnaîtrez l'authenticité de ce texte et alors, pour triple ignorant vous passerez de l'avoir ignoré jusqu'à cette heure, ou bien pour triple charlatan, de l'avoir connu, mais dissimulé à vos ouailles de fidèles et à vos asinaillies de spadassins.

Je ne donnerai mes références que sur demande publique et autorisée.

Quant à vous, qui avez joué l'honneur de votre carrière sur une superstition de populace et des mensonges de racaille, eh bien ! aux yeux des intellectuels, vous l'avez perdu.

Veillez agréer, Monsieur, mes civilités bien distinguées.

Jacques BAHAR.  
92, Rue de Richelieu - Paris

**SUITE DES ECHOS**

**A l'« Unionne »**

Nous félicitons bien sincèrement notre confrère Corrado Masi, de l'« Unionne », qui vient d'être nommé directeur de ce journal.

**L'affaire Taalbi**

La *Tunisie Française* nous apprend que Taalbi va bénéficier d'un non-lieu dans l'affaire du complot — pour rire.

Alors, que reste-t-il contre lui ? rien, puisque aucun délit n'a été relevé à Paris pour la publication de la *Tunisie Martyre* : alors même qu'il y aurait eu délit, celui-ci se trouverait amnistié par la loi qui vient d'être votée.

Pourquoi continue-t-on à le garder sous les verrous ?

Nous appelons sur le cas de Taalbi l'attention de M. le général commandant la division d'occupation.

**Ce qu'il faut lire :**

**LA GUERRE ILLUSTRÉE**  
de 1914  
par GABRIEL HANOTAUX  
Membre de l'Académie Française

**Sempre Avanti**

Voulez-vous avoir de la santé ?  
Ne buvez que les sirops, liqueurs, limonades et vins de la Maison

**GIUSEPPE BUX**

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

**POUR VOS TRACTEURS**

**POUR VOS AUTOS**

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants**, Av. J.-Ferry - TUNIS

**Administration des Habous**

**AVIS**

Il est donné avis au public que le jeudi vingt six mai mil neuf cent vingt et un, à neuf heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, à l'indication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après :

1° Une parcelle de terre sise à l'Henchr el-Guennadi à Béja d'une superficie approximative de dix hectares 4 ares.

Mise à prix : six cents francs par an, ci. fr. 600

2° Une boutique en ruines dite Hanout ben Hassin, sise Grand-rue à Béja.

Mise à prix : cent vingt-cinq francs par an, ci. fr. 125

3° Deux boutiques séparées l'une de l'autre, supportant ensemble un 1er étage appartenant à un tiers, sise à Testour.

Mise à prix : cent vingt francs par an, ci. fr. 120

4° Une maison en ruines située à El Guerich-el-oued (quartier de Medjez-el-Bab).

Mise à prix : trente francs par an, ci. fr. 30

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise, n° 55 à Tunis, bureau des enzels, n° 28.

**PARIS-CADEAUX**  
TUNIS — 6, rue d'Italie — TUNIS  
Téléphone 16.50

Argentierie — Cristallerie — Porcelaine

Grand Choix de Lustres

**Chi-orée du Nord**

**A la Belle Rouennaise**  
Agents dépositaires :  
**Boullier & Para**  
12, Rue Es-Sadikia — TUNIS

Le lait est le plus concentré BERNA riche suisse en crème

C'est le plus cher mais le meilleur

Siège Social : 29, r. de la Bienfaisance, Paris

En vente dans toutes les bonnes maisons

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :

**TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR**

Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX) et toutes opérations de Banque

Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**

Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants :

à 1 mois 8.60 o/o - à 6 mois 4.50 o/o à 3 mois 4.00 o/o - à 1 an 5.00 o/o

**Maisons Recommandées**

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — A. Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie (en face la Poste) — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Elamti, négociant, rue de France Sousse (Tunisie) — Adresse télégr. : Mohamed Elamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis

**J. & A. BEMBARON**, Vente, échange et location de Pianos.

**JAMAIS** rien ne vaudra **MAUD** **MAUD EUVÉ**, 70, Av. Gambetta, Hyères (Var).

Entreprise Générale des Travaux Electriques, A. Micaud et Fils, ancien Electricien et Micaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Entretien.

Droguerie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

Dépens coloniaux : Borg frères, 11, rue des Glaucères - Tunis — Maison de confiance vendant au détail au prix de gros — Produits de Premier choix.

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures — J. Zeitoun, 2, rue d'Italie — Expéditions pour tous pays.

**Les GALERIES PARISIENNES** Alphonse L. Liorat, 107, 1. Place Bachelon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1<sup>res</sup> marques connues - Ateliers de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Bami frères et Cie, 107.

**MANSOUR BEN GEMAA** — Shyp Chandler — Fournitures Générales pour la Machine à Sfax - Tunisie — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1er ordre — Viaggi, propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Semama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guinod — rue Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercurie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hantes nouveautés. — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revel » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAV, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

**QUINCAILLERIE-FERRONNERIE** — Fers - Fontes - Aciers - Métaux — Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics — Articles de ménage - Eclairage et chauffage — Maurice Azerm, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia — Entrepôts : rue Jean Le Vacher — Télégrammes : Azerm-Tunis Téléphone 8.43.

**SEMPE AVANTI** — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse (Tunisie) — Consommations de premier choix - Liqueurs de marque.

Le Gérant : E. Luvianos  
Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira-Tunis

**Raymond Valensi**  
INGÉNIEUR ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS  
Dépôt de Machines Agricoles  
41, Rue Al-Djazira

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
5, Rue d'Italie, TUNIS



**PHARMACIE BLOCH**  
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira  
**Léon BLOCH Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères, Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

**Chaux Hydraulique et Ciment**  
**PAUL POTIN**  
DÉPOT : Rue de Turquie (Port)  
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia  
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 Réseau d'Hammam-Lif

**Banque Franco-Tunisienne**  
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

**CIE DE NAVIGATION MIXTE**  
Cie Touache - Paquebots - Poste Français  
AGENCE DE TUNIS  
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

**Cie Générale Transatlantique**  
Services Maritimes de la Méditerranée  
AGENCE DE TUNIS  
Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

**G<sup>DE</sup> DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
**Spécialité d'Amer et de Fernet Licari**  
Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2000.

**Sté F<sup>se</sup> des Chaux et Ciments du Bon-Kornine**  
Société anonyme au capital de 100.000 fr.  
**USINE A HAMMAM-LIF** (Téléph. 6)  
Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux :  
77, Avenue de Carthage — TUNIS  
(Téléphone 5.84)

**RESTAURANT DU JAPON**  
G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires  
— 7, Rue Amilear — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine Italienne — Spécialité de Raviole et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**  
Société Anonyme au Capital de 125.000.000  
Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS  
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France

Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :

Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts

Prêts hypothécaires en participation avec le **Crédit Foncier de France** amortissables au maximum en 30 ans (avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation)

Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus  
**« Vacuum Mobiloil »**  
Marque « GARGOYLE »  
**Maison A. MODIGLIANI**  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS  
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

**Société Générale**  
POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE  
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000  
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

**Office Français Immobilier et Commercial**  
« Assurances »  
(17<sup>me</sup> ANNÉE)  
28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

**Vous** qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'«OFFICE FRANÇAIS».

**Rien à payer** si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'«OFFICE» se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.

Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

**Tracteurs Mac Cormick**  
Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis

**Maison R. WALLUT & C<sup>ie</sup>**  
(R. Wallut et G. Hofmann, associés) — Tunis

**Banque de Tunisie**  
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**  
**B. BISMUTH**  
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées  
**Fil de fer à fourrage 13-14-15**  
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia  
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS (Tél. 1.68)